

## CTL du 28 mai 2013 Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Il y a 70 ans, le 27 mai 1943 était créé le Conseil National de la Résistance (CNR), dont la CGT était partie prenante après sa reconstitution clandestine lors des accords du Perreux (avril 1943). L'action unificatrice du CNR permit de donner une plus grande efficacité à la lutte contre l'occupant nazi. Le programme du CNR, "les Jours Heureux", adopté le 15 mars 1944 servit de base aux grandes avancées sociales (nationalisations, Sécurité Sociale, Comités d'Entreprise...) mises en place à la Libération. Ce sont ces avancées que le patronat et les partisans du capitalisme sans frein se sont ingéniés à vider de leur substance dès leur mise en œuvre. Et plus elles ont été mises à mal, plus le pays s'est privé de leviers pour résister à la crise qui désormais s'aggrave sans cesse au fil des réformes antisociales...



Vous le savez, c'est toujours dans un contexte de recul des droits sociaux que se tient notre CTL.

Le gouvernement a capitulé devant le monde de la finance pourtant qualifié d'ennemi numéro 1 en 2012.

Pierre Moscovici a choisi de ne pas légiférer sur les salaires des dirigeants d'entreprises. Il s'est fait le porte-parole du MEDEF et a ainsi offert un beau cadeau de départ à Laurence Parisot.

C'est un coup porté contre la justice sociale.

Pendant ce temps la pauvreté augmente : le dernier rapport de l'INSEE souligne qu'en 2010, 440.000 personnes supplémentaires sont tombées sous le seuil de pauvreté, et le pouvoir d'achat diminue : le niveau de vie médian de la quasi-totalité des ménages français a baissé de 0,5% par rapport à 2009.

Mais si presque tous les Français sont concernés par cette baisse, elle est plus sensible dans le bas que dans le haut de l'échelle des revenus, précise l'INSEE. Ainsi, la diminution oscille entre 1,3 et 1,6% pour les 30% les plus pauvres, mais est limitée à 0,3% pour les 10% les plus riches.

Seules les catégories les plus aisées ont échappé à la stagnation ou à la baisse de leur niveau de vie.

L'accroissement de l'injustice sociale et de l'accaparement des richesses par une classe ne se limite bien entendu pas à notre pays et démontre que la mondialisation est déjà réalisée en ce domaine.

En matière de fiscalité, que penser des dernières mesures du gouvernement distribuant de nouveaux allégements fiscaux en matière de plus-values de cession aux "pigeons» ?

Que penser du **CICE (crédit d'impôts compétitivité emploi)** de 20 milliards d'euros, financé par les restrictions budgétaires et par l'augmentation de la TVA, c'est à dire collectivement et individuellement par la population.

Et où sont les garanties que ces sommes ne partent pas dans les poches des actionnaires ?

Toulouse, le 28 mai 2013

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<a href="http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr">http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr</a>

L'optimisation du Crédit Impôt Recherche (CIR) fait écho à la question de la répartition des richesses et plus précisément de l'évaluation nécessaire de cette aide de 5,2 Milliards d'euros inscrite au budget en 2012.

Sans trop entrer dans le débat que nous aurons tout à l'heure sur la grille d'évaluation du CIR, la CGT a réaffirmé lors du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie que les aides à la recherche industrielle doivent s'inscrire dans un besoin affiché du pays et être transparent puisqu'il s'agit de financement public.

L'exemple toulousain des SANOFI est édifiant à ce propos : 150 millions d'euros de CIR pour quelle politique en matière d'emplois et de recherche ?

Et puisqu'on reparle des retraites et des premiers échos des mesures préconisées tant par Mme Parisot que par le gouvernement, on peut mettre en avant cette autre mesure visant à accorder une ristourne fiscale supplémentaire de 500.000 euros aux patrons partant en retraite.

Le scandale CAHUZAC a remis l'évasion et la fraude fiscale dans le collimateur du gouvernement qui a réagi avec un projet de loi sur la moralisation. Mais la CGT reste sceptique devant l'effet d'annonce alors que certaines pratiques depuis longtemps connues ont déjà été dénoncées.

Au-delà des histoires de moralisation de la vie politique, le problème de fond réside dans les sacrifices demandés au monde du travail au moment même où plusieurs des mesures prises représentent un effet d'aubaine de 85 milliards d'euros en faveur des responsables de la crise.

S'il s'agit de lutter réellement contre la fraude, s'il s'agit de faire respecter dans les faits le principe d'égalité de traitement devant la loi, alors :

- > que le directeur général décide l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP, le pourvoi des postes vacants et les créations d'emplois nécessaires,
- qu'il décide l'arrêt immédiat de toutes les restructurations,
- > qu'il renonce à sa « Démarche stratégique » porteuse d'abandons de missions, de contraction du réseau, de démantèlement des directions départementales et de concentrations tous azimuts des services.

**Sur le CTL proprement dit**, nous ne pouvons que dénoncer une nouvelle fois le pseudo dialogue social. Il n'y a qu'à voir l'envoi des documents incomplets de ce CTL.



Dans le même registre du dialogue social : hier lors de l'initiative intersyndicale Solidaires Finances Publiques 31 et CGT Finances Publiques 31, nous espérons que la venue de la gendarmerie à Aucamville (qui a été jusqu'à demander l'identité complète des représentants syndicaux) n'est pas une première initiative de votre part de criminalisation de l'action syndicale.

Sur la création d'un hôtel des Finances dans le Nord Toulousain, nous attendons clairement des réponses de la Direction sur sa volonté de développer le service public pour répondre non seulement à l'évolution de la démographie mais aussi économique. C'est pourquoi nous vous remettrons tout à l'heure un courrier de l'intersyndicale départementale à l'attention du Directeur Général.

Enfin, nous dénonçons la légèreté avec laquelle la Direction s'empare des questions des conditions de vie au travail des personnels, et plus particulièrement de santé.

La question de l'amiante est édifiante !

Alors que nous sommes intervenus à maintes reprises sur l'amiante de la Place Occitane, il a fallu en passer par un droit d'alerte pour que la Direction prenne un tant soit peu ses responsabilités en la matière.



Nous exigeons la plus grande clarté sur les dernières interventions survenues hier sur le site de la Place Occitane.

Même si nous nous félicitons de la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Evaluation des risques Professionnels), nous rappelons qu'il a été élaboré pour la première fois en 2012 pour certains services. La CGT dénonce la faiblesse des réponses en matière de risques psycho-sociaux.

Ce que reflète le DUERP, c'est bien la dégradation des conditions de vie au travail, conséquence de la politique dogmatique de suppressions d'emplois.

Ce ne sont pas les derniers projets de mouvement d'affectations des personnels de catégorie C et B qui vont nous rassurer!

Nous demandons l'engagement de la Direction pour la mise en œuvre du Plan Annuel de Prévention.

Enfin, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, nous exigeons de votre part un minimum de respect des personnels, des organisations syndicales du département et de leurs représentants.